

2018

www.acerfsformation.com


**ACERFS**  
FORMATION

**Certifié** sous le n° 0004/2012/AMI-S3/30 par **I.Cert** Institut de Certification

## « Prévention du risque amiante »

### Sous-section 3

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

 Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs diplômés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulage.**

#### FORMATION PREALABLE

Personnels non formés avant l'entrée en vigueur de l'arrêté

Catégorie	Durée	Dates 2d semestre 2018	Tarif H.T € / pers
<b>Encadrement technique</b>	10 jours 70h	17 au 21 sept. et 01 au 05 octobre	<i>Merci de nous consulter</i>
		26 au 30 nov. et 10 au 14 décembre	
<b>Encadrement de chantier</b>	10 jours 70h	10 au 14 et 24 au 28 septembre	
		05 au 09 et 19 au 23 novembre	
<b>Opérateur de chantier</b>	5 jours 35h	17 au 21 septembre	<i>Merci de nous consulter</i>
		15 au 19 octobre	
		12 au 16 novembre	
		17 au 21 décembre	

#### FORMATION DE 1<sup>er</sup> RECYCLAGE

 1<sup>er</sup> recyclage dans les 6 mois suivant la formation préalable

<b>Encadrement technique</b>	2 jours 14h	23 et 24 juillet	<i>Merci de nous consulter</i>
		29 et 30 octobre	
<b>Encadrement de chantier</b>	2 jours 14h	12 et 13 juillet	
		13 et 14 septembre	
		06 et 07 décembre	
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	16 et 17 juillet	
		02 et 03 août	
		27 et 28 septembre	
		29 et 30 octobre	
		08 et 09 novembre	
		20 et 21 décembre	

#### FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS

 Recyclage dans les 3 ans suivant le 1<sup>er</sup> recyclage

<b>Encadrement technique</b>	2 jours 14h	19 et 20 juillet	<i>Merci de nous consulter</i>
		10 et 11 septembre	
		11 et 12 octobre	
		22 et 23 novembre	
		10 et 11 décembre	
<b>Encadrement de chantier</b>	2 jours 14h	12 et 13 juillet	
		6 et 7 septembre	
		20 au 21 septembre	
		25 au 26 octobre	
		15 au 16 novembre	
		13 et 14 décembre	
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	9 et 10 juillet	
		3 et 4 septembre	
		4 et 5 octobre	
		15 et 16 octobre	
		5 et 6 novembre	
		12 et 13 novembre	
		26 et 27 novembre	
		6 et 7 décembre	
		17 et 18 décembre	

## 2d SEMESTRE 2018

### Centre ACERFS certifié

ZA Lallemande, RN 113 – 30670 AIGUES-VIVES

- 800m<sup>2</sup> sur 5000m<sup>2</sup> de terrain
- Plateforme pédagogique amiante de 400m<sup>2</sup> climatisée
- **Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture**
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif avec emplacements réservés

### N'oubliez pas !

- Test de Morphologie
- ADR 1.3
- Bilan aéraulique
- Contrôles électriques



- Assistance à la certification des entreprises
- UMD : unité mobile de décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT
- Site technique canalisation et couverture
- Plateforme pédagogique agréée conforme au référentiel de l'INRS & OPPBTP



### Vos interlocuteurs :

**Christine TEISSIER**

06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02

[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)
**Conseiller en formation**

06 63 30 84 13 – 04 66 29 85 02

[conseil@acerfsformation.com](mailto:conseil@acerfsformation.com)




ACERFS Formation dispose d'une cellule d'experts Amiante pour vous accompagner dans vos démarches de certification, consultez-nous !

### ADR 1.3. AMIANTE

**ACERFS Formation vous forme en ADR 1.3.**

Obligation réglementaire concernant les acteurs du transport de déchets amiantés autre que le conducteur routier. Elle permet de respecter les règles d'emballage, de chargement et de transports exemptés.

- Arrêté du 29 mai 2009 -

### TEST DE MORPHOLOGIE

**ACERFS Formation vous propose de réaliser les tests de morphologie des masques respiratoires. (APR) dit « FIT TEST »**

Les essais peuvent être réalisés durant la formation de vos personnels dans notre centre ou bien directement dans vos locaux ou chantiers.

Nous disposons de matériels techniques conformes et nos techniciens ont suivi une formation spécifique à la réalisation des tests d'ajustement des APR permettant la délivrance des certificats de validation.

- Arrêté du 7 mars 2013 -

### BILAN AÉRAULIQUE

**ACERFS Formation s'est doté de l'un des matériels les plus performants afin de vous proposer une aide à la validation des bilans aérauliques de chantier**

Grâce à ce matériel (sondes, cônes et logiciel) nos techniciens pourront valider le bilan aéraulique de vos chantiers et également de vos unités mobiles de décontamination (UMD) par la délivrance d'un certificat.

- Arrêté du 8 avril 2013 -

### Définitions des différentes catégories de personnel Arrêté du 23/02/2012

<b>Encadrement technique</b>	L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.
<b>Encadrement de chantier</b>	Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.
<b>Opérateur de chantier</b>	Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

### Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

### Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

### Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1<sup>er</sup> recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable. Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.